



Saint-Jérôme, le 25 avril 2023

Objet : Directives pour les visites à la Maison de soins palliatifs de Pallia-Vie

Visiteurs

Les directives à appliquer sont les suivantes pour les visites :

- Le port du masque n'est pas obligatoire mais considérant la vulnérabilité et la fragilité de notre milieu, il demeure recommandé.
- Le patient peut recevoir autant de personnes significatives qu'il le souhaite.
- **Si le patient est positif à la COVID-19**, seuls quatre (4) visiteurs à la fois seront autorisés et ces derniers ne pourront pas circuler dans la maison de soins. Ils auront uniquement accès à la chambre et le port d'équipement de protection individuelle (lunette, jaquette, masque et gants) pourrait être obligatoire, selon le niveau de protection exigé par l'état de santé du patient ou encore selon la mesure en place, tout comme le nombre de visiteurs par patient.
- Il est important de se rappeler que la quiétude du patient demeure la priorité tout comme le maintien d'un milieu de vie paisible pour tous.
- Les visiteurs doivent obligatoirement s'inscrire à l'accueil entre 8 h et 20 h.
- Si, parmi ces visiteurs il y a un ou deux enfant(s) de moins de 14 ans, ceux-ci peuvent visiter le patient, en étant accompagné d'un adulte en tout temps pour une courte visite, toujours en respectant le nombre de visiteurs maximal. Les enfants de moins de 14 ans ne peuvent pas demeurer avec le patient durant la nuit, à moins d'être accompagnés par un adulte.
- Un triage des visiteurs continuera d'être effectué afin de s'assurer qu'aucun ne présente de symptômes d'infection respiratoire.
- Tous les visiteurs doivent compléter un court questionnaire sur les divers symptômes reliés à la COVID-19 à chaque visite (grille d'évaluation des symptômes) ou en égard à ses contacts rapprochés. Le nom du visiteur sera inscrit au registre des visiteurs pour assurer une traçabilité en cas de doute ou de contamination déclarée. Il faut continuer d'inscrire l'heure d'arrivée et de départ pour des raisons de sécurité.
- Il est important de maintenir un milieu de vie agréable et courtois, empreint de civisme. C'est pourquoi, nous ne tolérerons aucune forme de violence verbale, de langage inapproprié ou de démonstration de comportements inadéquats voire violents auprès des bénévoles et des employés. Advenant une telle situation, Pallia-Vie, se réserve le droit de prendre des actions significatives. **Le respect de l'ensemble des règles est requis en tout temps.**
- **Deux visiteurs** par patient peuvent passer la nuit à la maison de soins.
- Les animaux de compagnie peuvent être admis à la maison de soins pour de courtes visites, de jour et en soirée. Ils devront être en laisse ou encore dans leur cage et ne pas déranger les autres patients. Le maître et le chien ne peuvent pas circuler à l'extérieur, le long des chambres 1 à 9. Ils doivent utiliser le terrain en bas de la côte de la maison de soins. Les besoins doivent être ramassés.

En tant que visiteur en soins palliatifs, vous entrez dans un lieu vulnérable; votre comportement préventif à l'extérieur de la Maison de soins et à votre propre résidence doit être plus que prudent également. Votre santé antérieure et actuelle n'est pas garante d'être protégée du risque de contracter le coronavirus et de ne pas en développer des complications.

Informations importantes

Les Maisons de soins sont des organismes indépendants, et le MSSS a confiance en leur humanité à toutes, essence-même de leur raison d'être. La réalité des Maisons de soins palliatifs n'est pas uniforme.

En ce sens, notre besoin de liberté pour la gestion des risques liés à la pandémie ainsi que l'application de mesures proportionnées à la réalité de chacune est significatif. Les Maisons de soins palliatifs se doivent impérativement de s'assurer de garder en sécurité maximale non seulement les patients et les familles, mais aussi leurs travailleurs essentiels (employés et bénévoles), afin de garantir la poursuite et le maintien de leurs services gratuits pour toute la population de leurs territoires respectifs. Notre maison de soins palliatifs est un milieu avec un nombre restreint de soignants et la contamination de seulement quelques-uns d'entre eux peut rapidement provoquer une réduction de nos services et lits disponibles. Le risque de bris de service (fermeture complète temporaire de la Maison des soins palliatifs) est bien réel et les mesures actuelles visent ultimement à éviter cette situation à tout prix. Les règles en vigueur à Pallia-Vie doivent être bien comprises AVANT l'admission du patient. Toutes les validations nécessaires seront faites avec toutes les familles et tous les patients. Advenant le non-respect des mesures sanitaires qui pourraient être mises en place ou tout autres procédures par un visiteur et pour lesquelles il s'est engagé de les respecter, Pallia-Vie se réserve le droit de procéder, et ce, de manière exceptionnelle, à l'interdiction d'entrée d'un visiteur et cela pourrait aller jusqu'à la relocalisation du patient, le tout afin de maintenir un environnement sécuritaire et sain pour le patient, pour les autres patients qui séjournent à la Maison de soins, pour les employés et les bénévoles qui y œuvrent. Ayant une approche humaine et de compassion, cette démarche pourra être mise de l'avant une fois que l'ensemble des autres actions auront été prises pour corriger la situation mais sans résultat concluant.

Les heures de visites actuelles sont de 8 h 00 à 20 h 00 (sauf en cas de fin de vie imminente)

Cher visiteur, si vous avez été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou présentant des symptômes ou encore en investigation, vous devez absolument nous en informer par téléphone avant votre visite pour nous permettre d'évaluer les risques pour les patients et le personnel.

Merci,

Charles-Matthieu Grégoire, directeur médical et
Yannie Méthot, directrice générale Pallia-Vie